

**GTMA**  
**Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2018**  
**Secrétariat permanent CCTDC**

Étaient présents :

Flavie van Colen administratrice de la Fédélima ; Véra Bezonoff de la Fédélima ; Guillaume Léchevin président de la Fédélima ; Vincent Rulot du SMA ; Gilles Castagnac de l'IRMA ; Marie-José Sallaber de l'IRMA ; Michel Valéra de la FNEIJMA ; Armonie Lesobre FNEIJMA ; Antoine Bos d'AJC ; Grégory Jurado de Grands Formats ; Florian Auvinet du RIF ; Philippe Gauthier du SNAM-CGT ; Bernard Guinard de la FAMDT ; Emily Gonneau de Nuagency ; Maud Gari de la FELIN ; Eva Renaud du CNV ; Frédéric Lombard de la DRAC Centre-Val-de-Loire ; Agnès Saal Haute fonctionnaire Diversité-Egalité (SG) ; Maéva Olivier Mission Diversité-Egalité du SG ; Marie de la Taille DGMIC ; Anne-Claire Rocton service de l'inspection de la DGCA ; Philippe Berthelot service de l'inspection de la DGCA ; Pierre Haramburu du service de l'action territoriale de la DGCA ; Dominique Muller délégation musique/DGCA ; Marina Watremez délégation musique/DGCA, Laurène Bertrand délégation musique DGCA.

Dominique Muller présente l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

Un temps d'échange sur la place des femmes dans les musiques actuelles avec des invités extérieurs puis un temps d'échange entre les membres du GTMA sur l'évolution du GT.

**1) Réflexions sur la place des femmes dans les musiques actuelles**

Un premier temps d'échanges sur cette question a eu lieu lors du GTMA de juin 2018. C'est à cette occasion qu'il a été décidé d'organiser un GTMA spécifique sur ce sujet.

Au mois de juin, différentes problématiques avaient été évoquées :

- la ressource partagée et le repérage des initiatives ;
- le mentorat qui se pratique dans d'autres secteurs que la culture ;
- l'observation dans le champ des musiques actuelles mais également dans la musique dans son ensemble ;
- l'expérimentation et la recherche.

Anne-Claire Rocton précise que le service de l'inspection de la DGCA travaille actuellement sur une charte pour faire évoluer la pratique et les équilibres dans les équipes. Le SICA s'interroge également sur la formation et l'enseignement supérieur.

Philippe Berthelot ajoute que le principe d'une charte permet de travailler à long terme et permet de poser un discours commun. Elle constitue un point de repère pour le secteur.

Dominique Muller souligne qu'il ne s'agit pas de se limiter aux postes de direction.

Agnès Saal, Haute fonctionnaire Diversité-Egalité du ministère de la Culture, présente les actions du Ministère de la culture en faveur de l'égalité F-H, qui concernent tant l'interne (administration centrale, DRAC, SCN, EP) que l'ensemble du champ des politiques culturelles.

Le Ministère de la culture a été candidat aux deux labels AFNOR « égalité » et « diversité » et il les a obtenus en novembre 2017. Certains établissements publics ont pris des mesures afin de se porter eux-mêmes candidats à ces labels AFNOR. Ce travail permet de réaliser un diagnostic sur lequel s'appuie un plan d'actions avec des indicateurs. Une feuille de route « égalité » a été adoptée en février 2018 pour la durée du quinquennat et celle-ci ne se limite pas au constat mais elle propose des mesures, notamment en matière de création, dans le domaine des arts visuels et du spectacle vivant avec des objectifs précis visant à la progression de la place des femmes dans les programmations.

En ce qui concerne les structures labellisées relevant du périmètre de la DGCA, l'effort doit porter à la fois sur la direction et la programmation des structures. Si les femmes représentent moins de 20 % de la programmation des structures, l'objectif est de progresser de 10 % par an. Si la présence des femmes dépasse 25 %, l'objectif est de progresser de 5% par an. Si cette mesure n'est pas respectée, elle donne lieu à un malus financier, qui se traduit par une baisse de la subvention de l'Etat.

A la demande de la Ministre, une charte « égalité » dans les établissements d'enseignement supérieur Culture (écoles d'art, d'architecture, Conservatoires nationaux, Femis etc...) est en cours d'élaboration et a été adoptée par 35 d'entre eux, selon quatre axes :

- la transmission d'une culture de l'égalité dans les enseignements ;
- l'accompagnement des jeunes femmes vers les métiers auxquels préparent les écoles (elles sont majoritaires dans les établissements mais « disparaissent » ensuite dans le secteur professionnel);
- la parité dans les jurys d'admission et de sortie, et au sein du corps enseignant,
- la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement sexuel et sexiste.

De son côté, le secteur du cinéma a organisé, en septembre 2018, les Assises de l'égalité dans le cinéma pour élaborer des mesures adaptées au secteur. Il n'y aura pas de malus mais au contraire un bonus de 15% sur le montant du soutien financier mobilisé pour la production d'un film. Le barème s'appuie sur un système de 10 points avec 9 postes à responsabilité ciblés en particulier, si 5 points sont atteints car les fonctions correspondantes sont tenues par des femmes, le bonus se déclenche automatiquement. Parmi les autres mesures adoptées figurent également une attention particulière portée aux films réalisés par des femmes dans la renégociation des conventions conclues par le CNC avec les régions, la révision des dispositifs en faveur de l'éducation à l'image, la valorisation du patrimoine cinématographique « féminin ».

Un chantier similaire va être mis en place pour le secteur de l'audiovisuel.

Agnès Saal insiste sur la volonté du Ministère de déconstruire les stéréotypes dans tous les domaines couverts par les politiques culturelles au sens large. Des discussions ont lieu avec les écoles de journalisme qui sont parties prenantes de la vision de la société de demain et de la représentation des femmes. De même, des discussions avec les associations de collectivités territoriales sont en cours et pourraient aboutir à la rédaction d'une charte « égalité » en lien avec les collectivités territoriales. Enfin, les entreprises du champ privé ont également leur rôle à jouer (industrie du jeu vidéo, publicité, édition...).

Philippe Gauthier souhaite que le nombre de femmes sur scène soit clairement une contrainte pour les structures aidées par le Ministère de la culture. Il ne s'agit pas d'opposer cela à la liberté de programmation et la liberté de création mais il convient de définir comment on peut être certain que les choses vont progresser sur ce sujet. Il signale qu'au CNV, des discussions ont lieu sur cette question et la place des femmes sur scène devient un critère regardé, mais qu'il n'est pas encore contraignant à

ce stade. Il attend une position plus claire de l'Etat. Il regrette qu'il n'y ait pas de représentants des collectivités territoriales autour de la table.

Agnès Saal indique qu'il existe une réponse de principe particulièrement claire dans la feuille de route car la programmation de l'ensemble des structures labellisées va être regardée. Tout n'est pas encore calé sur ce point. Quelles fonctions seront prises en compte pour apprécier la part des femmes sur scène et en coulisses ? Faut-il lisser la période de référence sur une saison ou plusieurs saisons ? A partir de quel moment applique-t-on le malus ? A quel pourcentage de la subvention versée par l'Etat s'élèvera-t-il ? Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une mesure de régulation budgétaire dissimulée comme certains ont pu le penser.

Elle estime que la liberté de création revendiquée par plusieurs responsables de structures, au nom de l'excellence artistique, n'est en rien contradictoire avec une représentation équilibrée des deux sexes, le talent, la force de création et d'invention n'étant certainement pas l'apanage du seul sexe masculin. Il s'agit bien d'une opportunité formidable de laisser place à d'autres visions du monde.

Marie José Sallaber souligne que le CNV est un établissement public qui gère de l'argent public donc il se doit de réfléchir sur ces questions. Elle signale par ailleurs que la façade du Louvre lui aussi établissement public de l'Etat qui est actuellement en travaux est recouverte d'une publicité présentant une image dégradante de la femme. C'est très contradictoire avec la volonté ministérielle décrite et cela commence sans doute par éviter aussi ce genre de choses même si cela rapporte de l'argent au musée.

Guillaume Lechevin précise que le poids de l'industrie musicale est énorme dans le secteur des musiques actuelles. Les acteurs soutenus par le Ministère de la culture sont assez enclins à mettre en œuvre des actions mais ils représentent une partie infime du secteur et les sanctions évoquées ne concernent que les structures qui sont financées par le Ministère de la culture. Or l'industrie domine en chiffres et en poids économique le secteur et rien n'est prévu à ce stade. Par ailleurs, il précise que le secteur est composé majoritairement d'initiatives privées souvent sous forme associative qui ne sont pas en lien avec le Ministère de la culture.

Il lui semble qu'en éludant cette partie du secteur des musiques actuelles, on va à contre-courant de la société. Comment pèse-on sur ces questions dès lors que la pensée dominante est à l'inverse ?

Philippe Gauthier ajoute qu'il faut voir ce que l'on fait entrer dans le périmètre des structures « soutenues par l'Etat ». En effet, le crédit d'impôt sur le spectacle vivant et la taxe du CNV sont bien de l'argent public donc les actions subventionnées ne relèvent pas forcément des acteurs soutenus directement par la Ministère via une subvention.

Marie-José Sallaber fait part du fait que les cabarets qui sont intégrés au CNV et de ce fait participent à la taxe fiscale sur le spectacle, sont de ce fait assujettis à une TVA à taux réduit de 5,5%. Elle s'interroge et interroge l'assemblée sur le caractère « artistique » (qui permet une TVA réduite) et le caractère « pornographique » (soumis au taux plein de TVA) de certains des spectacles. C'est un cas de financement indirect qui doit dans le cadre de la réflexion sur la parité et le respect, permettre d'apporter cette réflexion au sein de ces établissements.

Agnès Saal souligne que les dispositifs de soutiens publics sont très différenciés et ne relèvent pas tous de la seule logique de la subvention. Ce qui manque aujourd'hui c'est le lien entre tous ces soutiens, y compris quand ils sont de nature fiscale. Peut-être faudra-t-il arriver à un dispositif législatif plus contraignant qui assujettisse les avantages fiscaux au respect d'engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes si les entreprises du secteur privé ne se les approprient pas spontanément (et rapidement).

Flavie van Colen indique que beaucoup de structures fédérales commencent à faire des choses en la matière. Elle estime que si on part du constat que l'amateur est une femme et le professionnel est un homme, on se trompe de sujet. En effet, dans les studios de répétition des lieux de musiques actuelles, il y a 12% de femmes. Le fait de créer un groupe relève plutôt du masculin et on ne peut évacuer cette question. Des moyens financiers pourraient être alloués à des travaux menés en lien avec des laboratoires de recherche pour voir ce qui se passe dans les studios de répétition.

Emiliy Gonneau ajoute que si certaines entreprises relèvent du secteur privé, il est possible pour l'Etat de jouer sur différents paramètres comme il l'a fait pour les quotas sur la francophonie qui a donné des résultats (algorithmes, diffusion à la TV publique...).

Vera Beszonoff souligne l'importance de la formation et de la sensibilisation notamment en ce qui concerne les métiers techniques qui demeurent très genrés.

Marie José Sallaber ajoute que les pouvoirs publics et en particulier le Ministère de la culture financent des tremplins, des projets artistiques et qu'il y a un travail à réaliser quant au choix des lauréats de ces dispositifs. Il faut également inciter les artistes femmes à s'inscrire dans ce genre de dispositifs.

Agnès Saal souligne que l'AFDAS est sensible à ces questions. Une réflexion sur les métiers techniques a été initiée dans le secteur du cinéma. La FEMIS et l'institut Louis Lumière sont partants pour remédier à cette carence et si besoin modifier le contenu des enseignements (sur la filière son en particulier). Elle ajoute qu'il existe un allié objectif dans le domaine, le CSA qui a un réel pouvoir d'observation, de contrôle et d'incitation.

Emily Gonneau estime qu'il faudrait une meilleure articulation avec le Ministère de l'éducation nationale ou les ateliers musicaux de la Philharmonie de Paris-Cité de la Musique. De même elle pose la question du signalement ou de l'alerte de la hiérarchie quand il y a une situation de violence envers une femme. Comment faire remonter cette information qui ne doit pas rester lettre morte.

Dominique Muller signale qu'en ce qui concerne l'enseignement dans les conservatoires, les collectivités territoriales sont les premiers financeurs et qu'il est nécessaire de les associer à tout cela.

Gilles Castagnac ajoute qu'il faudrait également que les OGC (organisme de gestion collective) soient associés à ces réflexions.

Dominique Muller estime qu'il faudrait une parole commune portée par le secteur de la musique sur ce sujet.

- **Les initiatives existantes :**

Maud Gari présente la FELIN (fédération des labels indépendants) invitée au GTMA. Elle a été créée en 2009. Le but était de mieux accompagner les TPE qui n'avaient rien en la matière. Elle est composée de 1,5 ETP. La fédération accompagne ses adhérents sur les aspects économiques, la valorisation de la diversité culturelle, des esthétiques, et des entreprises. Le secteur de la musique enregistrée n'est pas mixte c'est une réalité, 11% des labels sont gérés par une femme.

La pratique du mentorat est très répandue dans les pays anglo-saxons et en Allemagne. Cette pratique aide à se constituer un réseau professionnel et à partager et affiner une expertise. Il existe des formes de mentorat de carrière en France mais pas d'entreprise.

Aujourd'hui les difficultés identifiées quand on est une femme à la tête d'une entreprise sont de trois ordres : l'accès aux finances, l'accès aux réseaux professionnels, la possibilité d'avoir des modèles auxquels s'identifier.

La FELIN met en place un système de mentorat "MEWEM (Mentoring Program for Women Entrepreneurs in Music Industry) pour 2019. Elle s'est appuyé sur le dispositif Little Big Women développé par le secteur de l'économie sociale et solidaire et un transfert de savoir-faire venant d'entreprises allemandes pour développer son initiative. Le choix de proposer un mentorat entre femmes s'est révélé plus facile à ce stade.

Entre mars et juin 2019, 12 femmes vont être mentorées pour la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du dispositif. Les mentors qui ont été choisis sont de deux générations différents (50/60 ans et 30/40 ans). L'objectif est également de constituer une boîte à outils à partager et de développer d'autres dispositifs de ce type dans d'autres cadres. Maud Gari souligne que la formation et l'accompagnement des mentors est un aspect essentiel pour l'efficacité de la transmission.

La conférence de lancement du dispositif aura lieu au MaMA le mercredi 17 octobre avec l'ouverture des appels à candidature.

Emily Gonneau qui travaille à Nuagency (agence de communication) a créé le prix « La nouvelle onde » dans l'objectif de mettre en avant la nouvelle génération qui arrive en tant qu'accompagnant d'artistes du secteur musical.

En tant que Franco-britannique, elle a commencé sa carrière professionnelle au Royaume-Uni et a pu bénéficier d'une mise en réseau via un système similaire à du mentorat. Elle constate qu'en France, les métiers et leurs dénominations sont très genrés. La Nouvelle Onde bénéficie d'un partenariat avec She said so. Lorsqu'il a été annoncé que les prix seraient remis de manière paritaire, les candidatures féminines sont arrivées plus nombreuses alors qu'au tout début le rapport était de 1/3 de candidatures féminines pour 2/3 de candidatures masculines. Au final, la tendance est même inversée avec 53% de candidatures féminines contre 47% de candidatures masculines.

Flavie van Colen signale que la FEDELIMA a obtenu fin août une dotation du secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes pour réaliser une plateforme ressource sur la place des femmes dans les musiques actuelles ; Cette plateforme aura pour objectif de recenser les travaux et les initiatives sous forme de fiches/projet ou fiches/action. Une rubrique sera consacrée au harcèlement. Elle en profite pour faire appel aux membres du GTMA pour qu'ils remontent les informations dont ils disposent.

En ce qui concerne le SMA, Flavie van Colen signale que le syndicat va proposer d'intégrer un module obligatoire sur le management d'équipe mixte dans le cadre du cursus des formations longues de régisseur général qui existent aujourd'hui. Cela devrait être validé via l'inscription au RNCP.

Florian Auvinet précise que le RIF mène un travail en lien avec le collectif hommes/femmes d'Île-de-France pour voir ce qui se fait pour améliorer la situation et identifier les éventuels leviers possibles. Il souhaite aborder précisément deux points dans le cadre du GTMA :

- la question de l'expérimentation en matière de pédagogie avec l'exemple de l'accueil des musiciens masculins et féminins sur la pratique de groupes qui sont aujourd'hui plutôt élaborés sur des modèles de socialisation masculine ;

- la question du soutien que pourrait apporter le Ministère de la culture à ce type d'initiative.

Philippe Gauthier indique que le SNAM-CGT est en train de réaliser une étude sur les violences sexuelles subies par les femmes. Cela concerne aussi bien les artistes que le public.

Marie-José Sallaber signale qu'un article a été réalisé sur les violences faites aux femmes pendant les festivals. Le Ministère de la culture peut avoir une action à travers la formation sécurité/sureté dispensé dans des centres de formation agréés. Ces sujets ne sont pas abordés.

Antoine Bos d'AJC indique qu'une réflexion globale sur ces sujets au sein du secteur du jazz manque aujourd'hui. Une étude sur la place des femmes dans le jazz va être lancée par les fédérations concernées (AJC, Grands Formats, FNEIJMA). Elle concernera aussi bien le champ de l'enseignement que celui de la création/diffusion. L'idée étant de traiter le jazz en fonction de ses spécificités. Il souhaite que ce travail permette des prises de conscience du secteur. L'étude va se dérouler sur les 6 prochains mois avec un rendu prévu au printemps 2019.

En ce qui concerne la question de l'exemplarité, il estime que le secteur subventionné ne doit pas être le seul à donner l'exemple, c'est l'affaire de tous. Qu'en est-il de ces questions dans le cadre du CNM et de ses missions relatives à l'EAC ?

- **L'observation :**

Marie-José Sallaber indique que l'IRMA a réalisé une analyse de la fréquentation de la formation « management de la musique » qui s'est déroulée à Nanterre entre 2001 et 2015. Elle montre que sur la période, les étudiantes étaient plus nombreuses que les étudiants avec 173 femmes et 159 hommes au total.

Par ailleurs, elle rappelle l'existence du baromètre de la musique de l'IRMA avec une fiche consacrée à la question des femmes dans le secteur musical.

En ce qui concerne la question des femmes sur scène, Flavie van Colen estime qu'il convient de travailler ensemble sur la façon de comptabiliser les individus. En tout état de cause, SIBIL n'est pas adapté car la matrice a été plaquée à partir d'un autre domaine. En revanche, un grand nombre de SMAC et de festivals de musiques actuelles utilisent le logiciel de gestion de production « Heeds » : ce logiciel leur permet de comptabiliser précisément les femmes artistes programmées

Agnès Saal indique que le Ministère de la culture a bien l'intention de faire du « sur mesure » en adaptant les critères de comptage à chacun des secteurs d'activité observés. Elle est évidemment disponible pour en parler plus précisément.

Florian Auvinet du RIF indique qu'en ce qui concerne l'observation des programmations il est nécessaire de savoir ce que l'on veut observer précisément. En effet, cela soulève un certain nombre d'interrogations : le lead, les instruments, la méthode commune, la prévention des violences sexuelles... Sur ce dernier sujet, on peut se poser la question de l'adaptation des démarches exploratoires réalisées dans l'espace public pour les femmes. Il lui paraît urgent de réfléchir à cela.

Les personnes invitées au GTMA quittent la réunion.

## 2) **Réflexions sur l'évolution du GTMA**

Un projet de texte a été envoyé aux membres permanents du GTMA. Dominique Muller demande leurs retours ou impressions sur ce document.

Gilles Castagnac signale que le GT issu du Forum mentionné dans le préambule du texte ne se limitait pas aux lieux de musiques actuelles. En effet, il traitait de la question du territoire au sens large.

Anne-Claire Rocton répond qu'il faut le rajouter. Elle indique cependant qu'entre ce qui a été porté par le Ministère de la culture et la réalité, il y a une différence et que celle-ci doit apparaître. Elle ajoute qu'il convient de ne pas mettre en péril cet espace particulier au sein du Ministère de la culture.

Vincent Rulot pose la question du lien avec le CCTDC.

Dominique Muller indique qu'il faudrait sans doute moins de plénières car les représentants des élus ne viennent pas car ils sont sur-sollicités. L'objectif serait de faire des comptes rendus plus réguliers aux membres du CCTDC avec un temps d'information spécifique.

Philippe Gauthier estime qu'il faut être clair sur qui est invité, qui doit être autour de la table. Il faut gagner le droit d'y être via ce texte : qui ? pourquoi faire ? Il y a une période où le tour de table était productif au moment où on estimait que cela servait encore à quelque chose. Si les collectivités ne viennent pas, c'est qu'elles ont l'impression que rien de déterminant ne se passe dans le GTMA.

Anne-Claire Rocton répond qu'il faut avant de s'occuper des personnes qui sont dans le GTMA, clarifier ce que l'on veut en faire. Le « qui » dépend du « quoi ».

Philippe Berthelot ajoute qu'en fonction des thématiques, des organisations sont sorties du GT et qu'un resserrement des sujets traités s'est opéré en fonction de l'actualité institutionnelle des labels. Il indique que la lourdeur de fonctionnement intrinsèque à l'administration peut être compensée par la dynamique participative des membres du GT pour peu qu'ils s'impliquent et contribuent concrètement.

Marie-José Sallaber estime que jusqu'à maintenant le GTMA était un groupe de réflexion qui pouvait apporter des éléments et faire évoluer les dispositifs mais qu'il n'était pas décisionnaire.

Bernard GUINARD s'interroge sur la représentativité et le mode de désignation de personnes qui sont restées sur cette deuxième partie de réunion.

Un débat a eu lieu au sein de la FAMDT à propos des évolutions du GTLIMA/GTMA. Plusieurs propositions afin de compléter celles faites par ailleurs : -que cet espace permette de faire le point sur les avancées des différents groupes de travail mis en place par la DGCA dans le champ la musique (GT Musiques trads et du monde par exemple) – que le GTMA permette de repérer les expérimentations, de les analyser. – que le GTMA soit un lieu d'observation et d'alerte qui permette de repérer et de mobiliser les réseaux dans le cas d'attaques subies par les acteurs de la musique.

Il s'interroge également sur les différents groupes de travail mis en place par la DGCA notamment le GT musique du monde et traditionnelles et l'articulation avec les réflexions au sein du GTMA.

Guillaume Lechevin estime que ce document constitue une bonne base de travail. La Fedelima va faire des propositions pour améliorer le texte. Quant aux discussions sur le GTMA et son intérêt, il signale

DGCA – 25/10/2018

qu'il serait souhaitable d'avoir plus de précisions sur les moments ou sujets pour lesquels celui-ci a fonctionné et sur lesquels il n'a pas fonctionné comme on l'attendait. Le GTMA a eu un réel impact sur le texte de l'arrêté du label SMAC voire du décret concernant l'ensemble des labels. Sur le sujet du CNM, le GTMA n'a pas fonctionné comme instance de débat ou de propositions puisque le débat n'a pas eu lieu au sein du GTMA.

Dominique Muller signale que le sujet de l'arrêté était tangible et technique donc plus facile à appréhender et il est plus « simple » d'en voir les effets. Le sujet du CNM représente tout le contraire, il s'agit d'un sujet politique qui n'est pas traité dans le GTMA. Il s'agit de construire quelque chose ensemble avec le CNM.

Guillaume Lechevin estime qu'une parole sur le CNM de la part du GTMA aurait pu amener un autre regard.

Véra Bezsonoff spécifie que pour être dans la co-construction il faut être force de propositions par des contributions. Elle indique que la Fédélima est sollicitée par la DGCA sur beaucoup de sujets que ce soit des sujets pérennes ou de l'actualité à laquelle il faut s'adapter.

Philippe Gauthier indique que le GTMA est néanmoins une bonne méthode de concertation par rapport aux autres formes de concertation menées par la DGCA.

Dominique Muller précise que le GTMA est un outil précieux et singulier dans le secteur des politiques culturelles, qu'il faut en avoir conscience et qu'il faut le préserver.

Guillaume Lechevin demande justement comment le préserver ? comme le renforcer ? Il pose la question d'inviter des élus d'une collectivité territoriale sur un sujet particulier pour avoir le regard des collectivités.

Gilles Castagnac estime que le GTMA permet le débat mais aussi de s'informer, de se former même si les décisions sont prises ailleurs.

La DGCA demande que les retours sur le textes lui soient envoyés début novembre. Il est convenu de maintenir la prochaine séance plénière du 11 décembre afin de débattre sur le texte –cadre pour une validation et une publication début 2019.